



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question écrite n° 66391

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les méthodes typiquement sectaires qu'ont révélé récemment le témoignage choc d'une adolescente recrutée par les *djihadistes*. Aussi, au même titre que la lutte contre les sectes, elle lui demande si des actions de prévention ne devraient pas être mises en place en France dans le cadre du collège afin de lutter contre ces nouveaux modes de recrutement menés par les réseaux *djihadistes* sur le web.

Texte de la réponse

La prévention de la radicalisation est un enjeu national. Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche travaille en lien avec le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance afin de favoriser la mise en oeuvre effective d'actions préventives à destination des jeunes. Par ailleurs, un travail coopératif entre institutions et organismes européens, construit depuis septembre 2012 autour de la prévention de la radicalisation, a donné lieu les 26 et 27 juin 2014 à Barcelone à une réunion organisée par le réseau d'échanges RAN (Radicalisation Awareness Network), émanation de la commission européenne ; cette rencontre, centrée sur l'éducation des jeunes comme moyen de prévention précoce des phénomènes de radicalisation et d'extrémisme violents (« education is key »), a mis l'accent sur la nécessité de responsabiliser et d'outiller les chefs d'établissement et enseignants qui sont les mieux placés pour aider les jeunes - notamment ceux qui sont susceptibles d'être victimes d'emprise mentale souvent via Internet - à développer leurs capacités d'analyse critique. Le ministère chargé de l'éducation nationale envisage un certain nombre de contributions à la prévention de la radicalisation : - une journée d'information des recteurs d'académie et IA-DASEN sur le phénomène de radicalisation ; - une formation des corps d'encadrement de l'éducation nationale sur le phénomène d'emprise mentale en lien avec la MIVILUDES), les conduites à tenir face à la contestation de certains enseignements, le rappel des procédures et dispositifs en matière de protection de l'enfance, le principe de laïcité ; - la production d'un outil destiné aux chefs d'établissement, voire à leurs équipes éducatives et pédagogiques, pouvant accompagner - en fonction du contexte local - la mise en place d'une cellule de veille et de dialogue dans chaque établissement et appelant les personnels à une attention particulière envers des élèves en risque de désaffiliation ou de déshérence, avec des propositions d'action avec des partenaires, notamment en matière de renforcement de l'esprit critique face à l'internet.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66391

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 octobre 2014](#), page 8549

Réponse publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2270